

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 15 décembre 2014, à 8h35 AM, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, et Pierre Vermette ainsi que mesdames les conseillères Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : Madame la conseillère Monique Savard (se joint à la séance à 8h40) et monsieur le conseiller Mario McDuff.

La directrice générale, madame Carmen McDuff, le greffier, Me Daniel Brazeau et la directrice du Service de la trésorerie, madame Josée Desmarais, étaient également présents.

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil, y compris les membres absents à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur le maire François Gamache.

286-12-14

Adoption de l'ordre du jour de la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff, APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé, celui-ci étant identique à celui figurant à l'avis de convocation de la séance extraordinaire du conseil, à savoir :

1. Ouverture de la séance par le président de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance.
3. Adoption – Budget 2015.
4. Adoption – Plan triennal d'immobilisations 2015-2016-2017.
5. Publication du budget.

Période de question des citoyens.

(Questions portant obligatoirement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisations)

Levée de l'assemblée.

Adoptée

287-12-14

Adoption - Budget 2015.

M. le maire présente sommairement le budget 2015 de la Municipalité de Saint-Amable, d'un montant total de 13 587 791,00\$, le tout étant déposé pour adoption.

Aidée d'une projection sur écran, Mme Josée Desmarais, directrice au Service de la trésorerie, répond aux questions posées par le conseil sur certains points du budget en question.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Dominic Gemme,

APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le budget 2015 de la Municipalité de Saint-Amable, d'un montant total de 13 587 791,00\$, le tout tel qu'annexé aux présentes.

Adoptée.

288-12-14 **Nouveau quorum**

Madame la conseillère Monique Savard arrive et prend place à la table du conseil municipal.

289-12-14 **Adoption - Plan triennal d'immobilisations 2015-2016-2017.**

M. le maire présente sommairement le plan triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de la Municipalité de Saint-Amable, d'un montant total de 8 710 950,00\$, le tout étant déposé pour adoption.

Aidée d'une projection sur écran, Mme Josée Desmarais, directrice au Service de la trésorerie, répond aux questions posées par le conseil sur certains points du plan triennal d'immobilisations en question.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Monique Savard,
APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le budget 2015 de la Municipalité de Saint-Amable, d'un montant total de 8 710 950,00\$, le tout tel qu'annexé aux présentes.

Adoptée.

290-12-14 **Publication du budget.**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le budget ou le programme triennal d'immobilisations d'une municipalité ou le document explicatif en tenant lieu est distribué sans frais à chaque adresse civique sur le territoire municipal, à moins que le conseil n'en permette la publication dans un journal diffusé sur le territoire municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale de la Municipalité de Saint-Amable soit autorisée, s'il y a lieu, à publier le budget ou le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif en tenant lieu dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité.

Adoptée.

Période de question des citoyens

(Questions portant obligatoirement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisations)

Aucun citoyen n'est présent. Aucune question.

291-12-14 **Levée de la séance**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff,
APPUYÉ par madame la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER et mettre fin à la présente séance du conseil.

La séance du conseil est levée à 8h45.

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal